

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 1734

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Amard, M. Cadalen, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Investir pour la France de 2030 »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche	0	0
Valorisation de la recherche	0	0
Accélération de la modernisation des entreprises	0	0
Financement des investissements stratégiques	0	85 000 000
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	85 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	<b>85 000 000</b>	<b>85 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI vise à réintégrer dans le Projet de loi de finances 2026 le soutien financier aux sept instituts IRT (Instituts de recherche technologique) et sept ITE (Instituts pour la transition énergétique), soutien qui a été supprimé à la suite des amendements n°II-19 et n°II-17 rect. adoptés le 13 décembre 2025 au Sénat.

Jusqu'à l'année 2025 incluse, ces instituts recevaient un financement de l'État, en provenance des intérêts des dotations non consommables du Programme d'investissements d'avenir (PIA). Dans le cadre du Projet de loi de finances pour 2026, il était prévu qu'ils soient financés sur la mission « Investir pour la France de 2030 » à laquelle est rattaché le programme 425, « Financement structurel des économies d'innovation ». Le montant prévu était de 450 millions d'euros en autorisations d'engagement pour 2026-2027-2028, avec 150 millions d'euros en crédits de paiement pour 2026.

Supprimer le programme 425 équivaut donc à la suppression totale d'un financement de l'État pour ces quatorze instituts, qui sont pourtant prépondérants dans la politique d'innovation française, pour la réindustrialisation de la France, ainsi que de la souveraineté industrielle et technologique.

De même, ils jouent un rôle clef dans le rapprochement entre la recherche publique et l'industrie. A ce titre, 1 220 doctorantes et doctorants ont pu être formés dans des IRT-ITE, au sein desquels leurs recherches ont pu être utilisées, une centaine de plateformes technologiques et 25 start-ups ont été créées et plus de 700 technologies ont été transférées vers l'industrie.

Enfin, s'obstiner à supprimer le programme 425 reviendrait, d'une part, à mettre immédiatement en péril les IRT/ITE, et d'autre part, les Labex et les IHU soutenus par ce programme, ce qui aura comme conséquence le désengagement des industriels des projets de recherche partenariale, la fermeture des IRT/ITE, la perte immédiate de 1900 employés qualifiés et le recul technologique des filières concernées.

A l'heure de l'intensification des crises de l'énergie et des crises environnementales, il semble nécessaire de soutenir la participation à la recherche face au dérèglement climatique, comme la recherche à l'aune de la transition du numérique, plutôt que d'amputer les politiques industrielle et scientifique nationales.

Pour des raisons de recevabilité financière, cet amendement procède au mouvement de crédits suivants :

Il abonde l'action 01 Financements de l'écosystème ESRI et valorisation du programme 425 – Financement structurel des écosystèmes d'innovation de 85 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Il minore l'action 01 – Programmes et équipements prioritaires de recherche du programme 424 Financement des investissements stratégiques de 85 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

A ce titre, l'intention de cet amendement n'étant pas de réduire les moyens affectés à d'autres programmes de la mission « Investir pour la France de 2030 », le groupe parlementaire de La France insoumise appelle le Gouvernement à lever le gage.